

Le 30 juin 2022

DÉPARTEMENT
DE LA LOIRE

**DECISION DU PRESIDENT
DE ROANNAIS AGGLOMERATION**

**ROANNAIS
AGGLOMERATION**

63, rue Jean Jaurès
42311 ROANNE

N° DP 2022-231

Dépôt de plainte

Incendie d'un point de tri des déchets
Le 19 juin 2022
situé rue Thomas Edison à Riorges

Certifié exécutoire le	11 JUIL. 2022
Reçu en préfecture le	07 JUIL. 2022
Publié au RAA le	11 JUIL. 2022

Le Président de Roannais Agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du 5 avril 2022 portant statuts de Roannais Agglomération ;

Vu la délibération du Conseil communautaire du 10 juillet 2020 accordant au Président délégation de pouvoirs pour ester en justice, avec tous pouvoirs, au nom de Roannais Agglomération, intenter toutes les actions en justice et défendre les intérêts de la communauté d'agglomération dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, dont les juridictions administratives et judiciaires, pour toute action quelle que puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire, ou de la décision de désistement d'une action. Exercer toutes les voies de recours utiles, y compris en cassation. Se faire assister par l'avocat de son choix ;

Considérant que le 19 juin 2022 un point de tri des déchets, situé rue Thomas Edison à Riorges, a été incendié, détruisant 2 conteneurs (1 papier et 1 emballage) ;

Considérant que le dommage est estimé à 3 096 € TTC pour la mise en place de nouveaux conteneurs et 126 € TTC pour le nettoyage du site ;

Considérant que Roannais Agglomération, compétent en matière de collecte des déchets ménagers et propriétaire des conteneurs doit porter plainte contre X pour incendie volontaire ;

DECIDE

- de déposer une plainte contre X au nom de Roannais Agglomération pour incendie volontaire.

Par délégation du Conseil communautaire



Président,
Le Président
Maire de Roanne